

CHIFFRES CLEFS (2019)*

1 126 JEUNES

142 PROJETS

28 PAYS

*FONJEP



Occitanie Coopération
vous accompagne sur
les dispositifs JSI et VVV-SI
en Occitanie

CONTACT

equipe@oc-cooperation.org

05 32 26 26 73

www.oc-cooperation.org

Aurélié Bouniort

abouniort@oc-cooperation.org

05 32 26 26 74



JSI et VVV-SI sont des programmes d'actions d'intérêt collectif financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et portés par le Fonjep.

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-jsi-et-vvvs>



DISPOSITIFS JSI ET VVV-SI

Envie de participer à un projet
de solidarité internationale en
France ou à l'étranger ?

1

Quels types de projets ?

Projets à caractère social, projets culturels, projets sportifs, projets de santé, projets à caractère environnemental, projets d'éducation et de sensibilisation, chantiers...permettant de favoriser la rencontre interculturelle entre jeunes de différents pays.

2

Pour qui ?

Un groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans accueillis par un groupe de jeunes du pays partenaire.

3

Comment ?

Les jeunes doivent être accompagnés par une association française, elle-même accompagnée par une structure marraine habilitée.

4

Combien de temps ?

L'action doit durer environ 15 jours, 10 jours minimum doivent être consacrés à l'action.

5

Où ?

Le projet est à effectuer en France ou dans un pays éligible à l'Aide Publique au Développement*.

*Rendez-vous sur le site de l'OCDE pour connaître la liste des pays actualisée

6

Quelle aide ?

Une aide de 10 000€ maximum. L'aide doit représenter 60% maximum du budget global.



Le JSI (Jeunesse et Solidarité Internationale) et le VVV-SI (Ville, Vie, Vacances et Solidarité Internationale) sont des programmes d'échanges et d'actions d'intérêt collectif. Ils sont menés par des jeunes et portés par une association française en partenariat avec une association étrangère.

COMMENT CANDIDATER ?

- Rendez-vous sur les sites du Fonjep et d'Occitanie Coopération pour consulter le guide pour bien préparer votre dossier, ainsi que le calendrier des sessions de dépôt (4 sessions par an) ;
- Contacter une structure marraine pour présenter votre projet et être accompagné dans les différentes étapes ;
- Préparez les éléments de votre dossier pour le déposer sur l'application en ligne du Fonjep.

Plus d'informations :

<https://www.oc-cooperation.org/dispositif-jeunesse-vsi-vvvsii/>

Rôle d'Occitanie Coopération (2022-24)

- Appui au développement territorial du dispositif (promotion du dispositif, mise en place d'activités pour renforcer les capacités des porteurs de projets et des structures marraines, coordination du comité régional de sélection des dossiers) ;
- Accompagnement de porteurs de projets en tant que structure marraine habilitée par le Fonjep.

Actions non éligibles

Collecte et don ; convoi de véhicules ; projets directement présentés par des pays partenaires ; projets dispersés ; enseignement du français ; stages diplômants ; voyage de découverte ou tourisme solidaire.